

**Mairie de SABLONNIERES**

☎ Mairie : 01 64 04 90 01  
☎ Secrétariat : 01 64 04 39 99  
☎ : 01 64 04 98 90  
✉ : [mairie.sablonnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.sablonnieres@wanadoo.fr)

DL/NS

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 8 AVRIL 2015**

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Mme FAGOTIN et Mr MARICHAL.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Jeannick RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

**APROBATION COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

**COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2014 (Délibération N° 12-2015)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014 (Délibération : 13-2015)**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2013	10 384.86 €	562 976.28 €
Résultat Exercice 2014	-16 691.95 €	- 21 407.48 €
Résultat de Clôture 2014	-6 307.09 €	541 568.80 €

Hors de la présence de Monsieur LEFEBVRE, le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte Administratif 2014.

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015 (Délibération N° 14-2015)**

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2015, équilibré comme suit :

	Montant
Section de fonctionnement	106 631.00 €
Section investissement	1 463 159.82 €

**COMPTE DE GESTION COMMUNE 2014 (Délibération N° 15-2015)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésor public pour l'exercice 2014. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014 (Délibération N° 16-2015)**

Le Maire présente le Compte Administratif 2013 au Conseil Municipal qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2013	49 380.53 €	- 23 874.01 €
Part affecté à l'investissement Exercice 2014 (1068)	23 874.01 €	
Résultat Exercice 2014	37 608.74 €	1 467.94 €
Résultat de Clôture 2014	63 115.26 €	- 22 406.07 €

Hors de la présence de Monsieur LEFEBVRE, le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le Compte Administratif 2014.

**VOTE DU TAUX DES 3 TAXES (Délibération N° 17-2015)**

Le Conseil Municipal propose d'augmenter pour l'exercice 2015, les taux des taxes comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	7.63 %
Taxe sur le foncier bâti	17.17 %
Taxe sur le foncier non bâti	40.26 %

**Mairie de SABLONNIERES**

☎ Mairie : 01 64 04 90 01  
☎ Secrétariat : 01 64 04 39 99  
☎ : 01 64 04 98 90  
✉ : [mairie.sablonnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.sablonnieres@wanadoo.fr)

**AFFECTATION DU RESULTAT (Délibération N° 18-2015)**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

	Montant
Affectation du résultat (compte 1068)	22 406.08 €
Compte 002	40 718.19 €

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015 (Délibération N°19-2015)**

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015, équilibré comme suit :

	Montant
Section de fonctionnement	382 823.19 €
Section investissement	57 206.08 €

**ASSAINISSEMENT : Redevance : (Délibération N° 20-2015)**

En application de l'article L 1331-1 du code de la santé publique et de l'article R 2224-19-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance d'assainissement collectif comme suit :

- Part fixe : 150.00€
- Part variable : 4.60€ au m<sup>3</sup>

En application de l'article R 2224-12-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide qu'elle sera perçue dès 2015.

**ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM 77 (Délibération N° 21-2015)**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération n° 2015-05 du Comité Syndical en date du 2 mars 2015 par laquelle l'adhésion de la commune de Pommeuse a été entérinée et approuvée, à l'unanimité, l'adhésion de cette commune au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

**QUESTIONS DIVERSES :****Repas CCAS :**

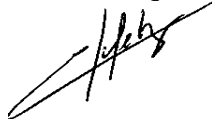
Prix du repas à 35€.

Participation de 10€ demandée aux personnes âgées, membres du CCAS et Conseillers Municipaux.

**Champ de la Baillie :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des problèmes liés aux inondations du Champ de la Baillie (Station d'épuration).

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23h00**  
Le Maire Dominique LEFEBVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lefebvre', written in a cursive style.